

CONDITIONS DE VENTE AUX ENCHÈRES

La vente aux enchères est effectuée sur ordre et pour le compte du propriétaire, conformément aux dispositions légales allemandes en vigueur, contre paiements du prix de vente en €.

Le prix d'adjudication forme la base du calcul pour l'agio à payer par l'acheteur.

Pour les acheteurs originaires d'Allemagne et des États de l'Union Européenne, nous facturons de façon unitaire un agio de 23 % (le montant total comprend la TVA légale en vigueur). Pour les entrepreneurs aux termes de la loi allemande sur la TVA, nous facturons un agio de 23% pour la marchandise avec imposition de la marge (le montant total comprend la TVA légale en vigueur) et 20% pour les marchandises soumises à la taxation normale (plus la TVA légale en vigueur sur le montant total de l'adjudication et de l'agio). Les livraisons à l'export dans des États de l'Union Européenne peuvent être exemptées de la TVA après avoir justifié que les conditions légales afférentes sont remplies.

Pour les acheteurs, domiciliés dans des pays tiers (en dehors de l'UE), un agio de 20% s'applique de façon générale. Si la marchandise est exportée par l'acheteur lui-même ou par des tiers, nous facturons la TVA légale en vigueur mais, sur présentation des justificatifs d'exportation exigés, la TVA sera remboursée. Si nous exportons la marchandise dans des pays tiers nous-mêmes, la TVA légale en vigueur ne sera pas facturée.

Pour les pièces de monnaie en or, qui ne sont pas soumises à la TVA légale en vigueur, nous facturons un agio de 15 %.

La TVA à verser à l'étranger et les frais de douane sont à la charge de l'acheteur. Les frais de port sont facturés à l'acheteur en fonction des frais effectivement occasionnés.

L'adjudication se fait après avoir annoncée trois fois l'enchère la plus élevée. L'adjudication engage à la réception de la marchandise. En cas de différends concernant une adjudication, le numéro est mis aux enchères encore une fois. Le commissaire-priseur est en droit de séparer ou de réunir des marchandises pour la vente aux enchères. L'accès à la vente aux enchères n'est autorisé qu'aux personnes intéressées, qui sont en possession d'un catalogue.

Ce sont les enchères min. suivantes qui s'appliquent :

Jusqu'à	€	50,-	€	2,-
Jusqu'à	€	100,-	€	5,-
Jusqu'à	€	500,-	€	10,-
Jusqu'à	€	1.000,-	€	25,-
Jusqu'à	€	2.500,-	€	50,-
Jusqu'à	€	10.000,-	€	100,-
à partir de	€	10.000,-	€	250,-

Après la vente aux enchères, la remise des marchandises achetées aux enchères ne s'effectue que contre paiement comptant. Si le paiement ou la réception des objets achetés aux enchères est refusé, l'acheteur n'a plus aucun droit sur lesdits objets. Les objets peuvent être remis aux enchères, sachant que le premier acheteur est responsable d'un éventuel moins-perçu mais n'a aucun droit sur un produit supérieur de la vente. Le commissaire-priseur n'est pas tenu d'engager une procédure judiciaire contre l'acheteur (enchérisseur) qui ne paie pas.

Les commandes écrites sont traitées consciencieusement, sans facturation de frais supplémentaires. Nous ne pouvons tenir compte de commandes de clients, que nous ne connaissons pas, que si un dépôt de garantie est effectué avant la vente aux enchères ou si le client nous remet des références bancaires vérifiables. Dans ce cas, le commissaire-priseur se réserve le droit de ne procéder à la livraison que contre facturation d'avance. Les frais de port sont à la charge du client. Des envois pour examen ne sont pas possibles. Les commandes illimitées ne donnent pas droit à une exécution inconditionnelle et sont prises en compte au maximum jusqu'à dix fois le prix estimatif. S'il y a plusieurs enchères de même montant, c'est le moment de réception de l'enchère qui est déterminant.

Aux termes du § 455 du code civil allemand, la marchandise, vendue aux enchères, reste la propriété du fournisseur jusqu'au paiement intégral du prix de vente. Le lieu d'exécution et de juridiction compétente pour les revendeurs est Heidelberg.

Les informations dans le catalogue, concernant les stipulations et le degré de conservation, sont fournies en toute conscience et avec la plus grande précision, conformément aux critères en usage dans le commerce. Elles valent comme évaluation personnelle et non comme assurance d'une propriété. Elles ne motivent en aucun cas une responsabilité juridique et pour défaut d'une qualité assurée aux termes des § 434, 459 et suivants du code civil allemand. Le commissaire-priseur garantit l'authenticité de la marchandise vendue aux enchères, dans la mesure où aucune mention contraire ne figure dans le catalogue. La garantie est limitée au montant du prix d'adjudication plus un agio.

Les réclamations justifiées ne peuvent être prises en compte qu'en l'espace d'une semaine après réception des marchandises achetées aux enchères. Les enchérisseurs, présents dans la salle, achètent la marchandise « telle quelle ». Après l'adjudication, ils ne peuvent réclamer que des vices cachés. Les réclamations sont impossibles pour les lots, les informations concernant l'état de conservation qualifié d'inférieur à très beau, les objets avec des irrégularités minimales au niveau des bords et autres ainsi que pour des modifications effectuées ultérieurement sur les objets vendus aux enchères par l'acheteur ou ses auxiliaires d'exécution (nettoyage etc.).

Si vous souhaitez remettre les marchandises achetées chez nous à un Grading-Service, nous n'assumons aucune garantie que les pièces de monnaie y seront acceptées ou classées conformément à notre description.

La participation aux enchères entraîne la reconnaissance des conditions de vente aux enchères ci-dessus.

Veillez tenir compte de ce qui suit :

Les prix, indiqués dans le catalogue, sont des prix d'appel et les enchères ne peuvent en aucun cas être inférieures à ces prix !

HEIDELBERGER MÜNZHANDLUNG Herbert Grün e. K.